



**VAL-DE-VESLE**

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 JUILLET 2024**

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ouverte à 20h à la Mairie.

---

✓ **Membres présents :**

Tous les membres en exercice, sauf Mme Eden LEICHTENAUER excusée, qui donne procuration à M. Serge HIET, M. Yves RAMOS excusé, qui donne procuration à M. Jean-Michel SPANAGEL et M. Stéphane VANLOMMEL excusé, qui donne procuration à Mme Isabelle PERRIN.

✓ Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.

✓ Le PV du dernier Conseil Municipal est approuvé par tous les conseillers présents.

---

M. le Maire annule le point 3 « parc de la mairie » à l'ordre du jour et le remplace par « plan de financement prévisionnel du gymnase ». Il est décidé, en effet, de reporter le réaménagement du parc de la mairie à une date ultérieure.

### **Ordre du jour :**

#### **1. Régularisation de l'organisation du temps de travail du personnel communal :**

En 2002, les entreprises de moins de 10 salariés sont toutes passées aux 35h sans perte de salaire. À cette époque, aucune délibération n'avait été prise dans ce sens.

#### **Et c'est, 22 ans après, que la préfecture demande à notre commune de régulariser !!!!**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, décide de régulariser l'organisation du temps de travail des employés municipaux.

#### **2. Dénomination des rues du Lotissement Bois Branscourt 3 :**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire, dès maintenant, de dénommer les rues du futur lotissement Bois Branscourt 3.

La commission « Créer du lien - Vie locale » ayant travaillé sur ce sujet, il est proposé et adopté à l'unanimité :

⇒ de prolonger les rues des Noyers, de la Tène, Marie Curie et Marie Drouet ;

⇒ de commencer la rue de la Croisette (créée lors de la première phase du lotissement Bois Branscourt), rue de la Victoire pour se terminer rue de la Tène ;

⇒ de créer 2 nouvelles rues et 2 impasses :

- **rue Marie-Clémence FOURIAUX :**

*Institutrice locale qui a milité en faveur des droits des femmes. Née dans les Ardennes, Marie-Clémence Fouriaux (1857-1932) a été mise à l'honneur de son vivant pour son implication durant la guerre 14-18 plutôt que pour son militantisme. Dans un premier temps infirmière en Afrique du Nord, elle devient finalement institutrice en 1882. Elle obtient son premier poste à l'école maternelle de Bétheniville, dans la Marne. Par la suite, elle sera directrice d'écoles maternelles à Reims. Pendant la Première Guerre mondiale, elle intègre l'Union des femmes de France et s'occupe d'un hôpital militaire, tout en continuant à enseigner sous les bombes.*

*Marie-Clémence Fouriaux s'est particulièrement investie pour améliorer la vie des femmes et a milité en faveur du droit de vote. Elle a ainsi créé l'Union des Jeunes filles des écoles de Reims en 1900 et la section rémoise de l'Union française pour le suffrage des femmes.*

*Elle ne connaîtra pas le droit de vote (1944 en France) car elle meurt en 1932. C'est une femme marquante du département.*

- **rue Andrée PATÉ :**

*Pendant la seconde Guerre mondiale, Andrée Paté (native de Saint-Florentin dans l'Yonne) est corsetière, employée à la bonneterie Mazoyer. Elle trouve un emploi aux Verreries mécaniques champenoises de Saint-Brice-Courcelles. Après l'arrestation de son mari résistant, couvreur-zingueur à Reims dès 1941 et qui sera déporté à Buchenwald, elle continue, plus déterminée que jamais, son action dans la résistance notamment aux côtés de Marie-Louise Monin et d'Aline Huon qui constituent avec elle un « triangle ». Elles animent les « Comités féminins » du Front national de lutte pour l'indépendance de la France mais elles participent aussi à des distributions de tracts, à la rédaction de journaux clandestins, à des transports de machines à écrire et de papier, à des prises de paroles sur les marchés, à des collectes de vêtements pour les clandestins, et au recrutement de Francs-tireurs et partisans français (FTP).*

*Le 24 avril 1943, Andrée Paté est arrêtée à Reims sur dénonciation, Elle est déportée comme résistante le 18 avril 1944 au camp de concentration nazi de Ravensbrück puis au Kommando de Holleishen (dans les Sudètes). Là, elle subit le travail forcé épuisant dans une usine d'armement, les coups, les brimades, le manque de nourriture... Mais cela ne l'empêchera pas, avec ses camarades, de continuer à résister en particulier le 14 juillet 1944, où les Françaises arboreront, grâce à des trésors d'ingéniosité, une cocarde tricolore et chanteront la Marseillaise.*

*Andrée Paté sera libérée par des partisans polonais et tchèques le 5 mai 1945. Elle est de retour en France le 24 mai 1945. Andrée Paté a témoigné de son engagement et de son parcours tant qu'elle a pu devant les élèves de collège et de lycée. Les enfants de Val-de-Vesle qui sont passés par le lycée Chagall, dans les années 1990 et début 2000, l'ont sans aucun doute entendue témoigner.*

*Andrée PATÉ meurt en 2018 à 104 ans.*

- **impasse Guillaume APOLLINAIRE :**

*EXTRAIT du texte de Gisèle BIENNE « respirer à Val-de-Vesle » :*

*« Sur la ligne de front de la Première Guerre, la région où nous sommes fut soumise à de terribles bouleversements causés par les grandes offensives : celles de 1915, celle du Chemin des Dames en 1917 partie de Prosnes – des lieux comme Le Mont sans Nom ou La Marmite aux Sorcières y sont liés – et la quatrième bataille de Champagne à l'été 1918, ont marqué le territoire. Pays « aplati », disait-on alors, et villages détruits, reconstruits souvent à quelque distance de celui dont il ne restait rien ou, pour certains, rayés de la carte. Thuisy complètement détruit fut reconstruit.*

*Guillaume Apollinaire a bien connu ces endroits bordant la Vesle et il s'y est plu. Il possédait un regard de peintre et une mémoire fabuleuse. Comme beaucoup d'artistes de l'époque, il s'est engagé avec enthousiasme, la culture française était devenue sa seule patrie. D'abord brigadier puis maréchal des logis, il voulait être un vrai soldat. Sa guerre a commencé ici. De début avril à la fin juin 1915, il est agent de liaison et sillonne les rives de la rivière à cheval. Il en a gardé un souvenir précis et s'est peint tel qu'il s'est vu rétrospectivement en train de parcourir cette zone ; une aquarelle, parmi quelques autres, qu'il a réalisée après sa blessure à la tête au Chemin des Dames intitulée « Le Maréchal des Logis au masque d'Espérance » le représente au galop sur son cheval.*

*Dans un poème adressé à Lou, « Rêverie », cette strophe à la fois grave et légère est la marque de son style, elle se chante comme un couplet de chanson : « Dis l'as-tu vu Gui au galop - Du temps qu'il était militaire - Dis l'as-tu vu Gui au galop - Du temps qu'il était artiflot - À la guerre »*

*À cheval au galop, Apollinaire le fut en ces lieux très boisés.*

Le 6 avril donc, il arrive dans le secteur de Beaumont-sur-Vesle / Courmelois. La 45e batterie prend position dans le secteur de Beaumont-sur-Vesle « au beau milieu d'une forêt marécageuse, bordée par le canal de l'Aisne et de la Marne ».

Il assure la liaison entre le poste de commandement, les différentes batteries d'artilleurs et les fantassins dans les tranchées le soir. Brigadier fourrier, il est observateur aux lueurs et accomplit parfaitement ses missions.

Il confie à Lou le 8 avril 1915 être en pleine forêt marécageuse avec quelques huttes de roseaux. Il songe à Robinson, aux trappeurs et lui écrit à la lueur tremblante d'un bout de bougie.

Dans la forêt qu'il aime et qu'il définira dans une lettre à Madeleine datée du 25 mai 1915 comme une « prodigieuse matrice », il arrive qu'il se perde mais il est libre, isolé et il s'y sent « comme une parcelle cosmique qui flotte dans l'éther ». Il célèbre les grenouilles et les rainettes, les crapauds et les crapoussins, les peupliers et les frênes, la reine des prés qui va fleurir. Il a sa petite hutte dans la forêt. C'est là qu'il écrit les vingt-et-un poèmes de Case d'armons qui, en tirage limité, sera publié en juin 1915.

Il lui faut traverser au galop des terrains découverts, c'est périlleux, son prédécesseur a été tué. « Quatre mois de service et se rendre déjà utile même dans un poste subalterne mais dangereux et de confiance, ça a de quoi donner une belle idée de soi-même à un poète », note-t-il le 11 avril 1915.

Si les lettres à Lou et à Madeleine nous renseignent sur son coin d'affectation, les plus drôles sont celles que sa mère lui adresse, elles demeurent rares, peu connues. Je vous en livre quelques savoureux détails. Dans sa lettre du 15 avril 1915, la mère prie la Sainte Vierge de protéger son fils à qui elle va envoyer une couverture, il s'en couvrira s'il dort dans les tranchées, et si elle s'abîme, ce n'est pas grave, elle ne vaut plus rien. Elle s'inquiète : fait-il froid chez vous autres ? A-t-il à manger ? Elle peut lui envoyer des confitures. Il est désormais premier conducteur, est-ce un avancement ? Est-ce qu'il tire les canons, est-il avec le 75 ? Est-ce qu'il ne conduit plus deux chevaux ? Dans sa lettre du 21 avril 1915, elle se réjouit qu'il soit passé brigadier et lui adresse ses recommandations : qu'il soit prudent, qu'il se gare pour ne pas recevoir un obus dans ses chevauchées à travers bois ; qu'il prenne garde à ne pas tomber dans un fossé dans un trou. Il paraît que les obus font des trous énormes profonds, et ce serait terrible s'il tombait dedans avec son cheval ! et même sans cheval ; surtout s'il est seul et qu'il n'a personne pour le secourir. Il paraît aussi qu'un obus en éclatant fait tomber des arbres, qu'il se gare pour ne pas être écrasé par un arbre. Enfin qu'il soit prudent et se recommande chaque soir à la Sainte Vierge pour qu'elle le protège. Et encore : est-ce qu'ils ont des interprètes, un Dirigeable, des aéroplanes, qu'il n'y aille pas surtout. Est-ce qu'ils ont des automobiles, où donc est le colonel ? Et puisque son fils est passé brigadier, qu'il continue jusqu'à Général. »

- **impasse Yvette LUNDY :**

Yvette Lundy est née, en 1916, dans une famille d'agriculteurs originaires de Beine, devenue Beine-Nauroy. Elle est issue d'une grande fratrie de sept enfants. Pendant la Première Guerre mondiale, sa famille est obligée de fuir le village qui se situe alors sur la ligne de front des batailles de Champagne, et s'installe durant la guerre à Oger. Après avoir grandi à Beine, c'est en devenant institutrice qu'Yvette Lundy revient tout près de son village natal. En 1938, elle prend son poste à Gionges, où elle est également secrétaire de mairie. Sous l'Occupation, elle fournit des faux-papiers et des cartes d'alimentation en particulier à des prisonniers évadés du camp de Bazancourt, ainsi qu'à une famille juive à la demande d'une amie qui travaillait à Paris. Elle assure l'hébergement de réfractaires au Service du travail obligatoire, de résistants traqués et d'équipages alliés pris en charge par le réseau d'évasion Possum.

Le 19 juin 1944, Yvette est arrêtée à Gionges. Pour protéger ses frères et sœurs, également engagés dans la Résistance, elle fait croire, durant les interrogatoires, qu'elle est fille unique. Elle est incarcérée à la prison de Châlons-sur-Marne, puis transférée au camp de Romainville. Puis le 18 juillet 1944, elle est déportée comme résistante à Neue Bremm, puis à Ravensbrück. Le 16 novembre 1944, elle est transférée à Buchenwald. Elle en est libérée le 21 avril 1945 par l'Armée rouge. Après une marche d'au moins deux cents kilomètres, Yvette Lundy et son groupe de déportés parviennent à rejoindre Halle, d'où ils sont rapatriés à Paris par avion jusqu'au Bourget le 8 mai 1945, avant d'être accueillis à l'Hôtel Lutetia.

Depuis, Yvette Lundy est devenue une grande figure de la Résistance marnaise. À partir de 1959, elle se consacre à la transmission de la mémoire de la Résistance et de la déportation. Elle continue jusqu'à la fin de sa vie à témoigner, particulièrement auprès des jeunes, notamment dans le cadre du Concours national de la résistance et de la déportation. Un collège porte son nom à Ay-Champagne.

Yvette Lundy meurt à Épernay le 3 novembre 2019 à 103 ans.

### 3. Plan de financement prévisionnel du gymnase :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le projet et le plan de financement ci-après :

<b>Coût de l'opération : 4 029 242 € HT</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Taux / projet global</b>	<b>Montant</b>
FEDER	32 %	1 300 000 € HT
DETR	10 %	390 000 € HT
Fonds Vert	5 %	181 852 € HT
REGION	8 %	318 633 € HT
DEPARTEMENT	12 %	499 597 € HT
FNADT	7 %	300 000 € HT
CU GRAND REIMS	2 %	90 000 € HT
Autofinancement	24 %	949 160 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>4 029 242 € HT</b>

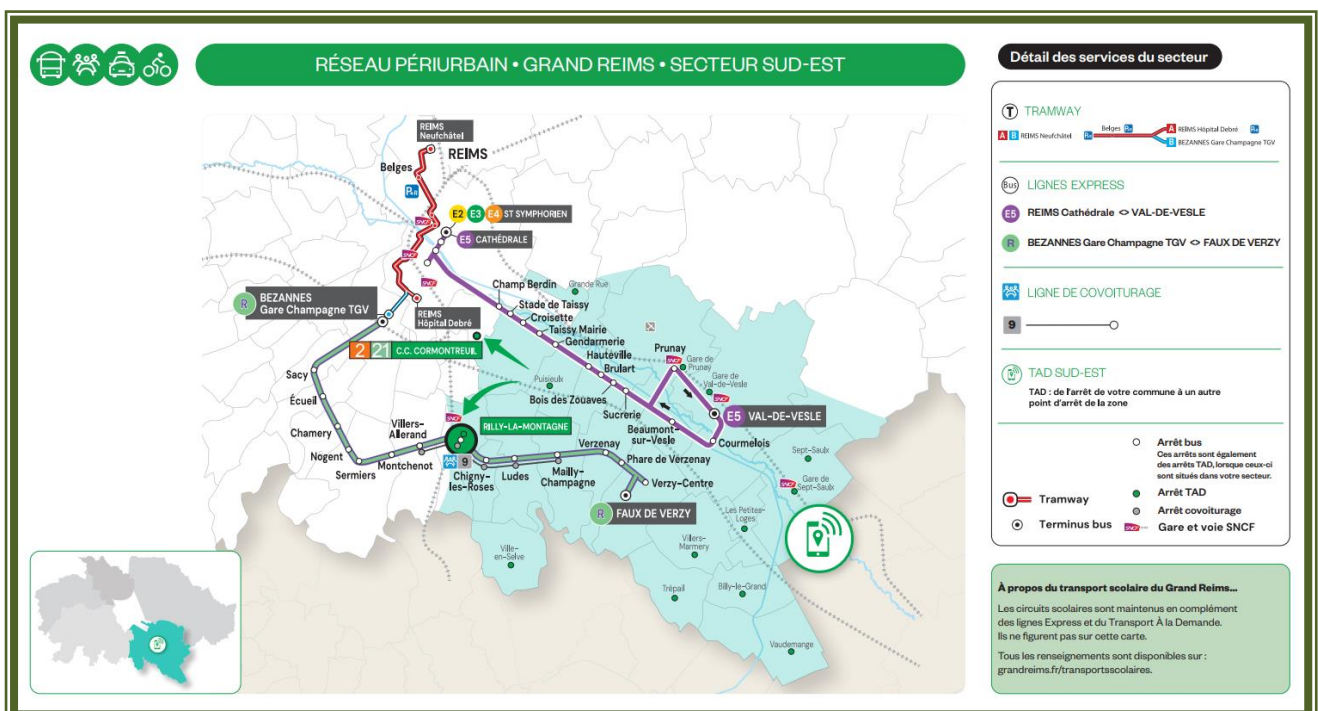
### 4. Adhésion au plan de lutte contre les déchets abandonnés – Convention avec la Communauté Urbaine du Grand Reims :

Il a été créé 2 postes de gardes champêtres à l'échelle intercommunale. Une convention doit être signée avec la Communauté Urbaine du Grand Reims pour que ces 2 personnes puissent intervenir sur notre territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

### 5. Déploiement de l'offre transport de la Communauté Urbaine du Grand Reims sur le territoire de Val-de-Vesle :

Bientôt, voyager dans le Grand Reims sera plus simple car, à partir du 2 septembre, le réseau de transport Grand Reims Mobilités desservira notre commune avec la **ligne E5** : Reims Cathédrale / Val-de-Vesle (voir carte ci-dessous).



Ce nouveau réseau de transport Grand Reims Mobilités facilitera les déplacements, au travail, à l'école ainsi que pour les loisirs.

**Pour plus d'informations (horaires, abonnements etc.), une agence mobile sera présente sur notre commune, place René Viellard : Jeudi 11 juillet de 14h à 16h.**

Et pour encore plus d'informations : [www.grandreims-mobilites.fr](http://www.grandreims-mobilites.fr)

## 6. Déploiement de l'offre transport de la Communauté Urbaine du Grand Reims sur le territoire de Val-de-Vesle :

M. le Maire informe les Conseillers municipaux :

- que la demande de prêt pour la construction du gymnase, auprès de la caisse des dépôts, a été acceptée ;
- qu'un article concernant le prix « Collectivité engagée » gagné par la commune (voir PV du 11 juin 2024) a été publié dans le journal la Marne Agricole du 28 juin 2024 (voir ci-après).



La séance s'est levée à 20h35